[NOM DE L’ASSOCIATION]

**Plan d'urgence en cas de grève**

[DATE]

Le Comité de direction de [NOM DE L'ASSOCIATION] espère que notre équipe de négociation parviendra à une entente lors de la [conciliation/médiation. Cependant, il est possible que les membres soient mis en lock-out par l'administration, ou que [NOM DE L'ASSOCIATION] entreprenne une grève légale. Afin de se préparer à une éventuelle interruption de travail, voici quelques questions concrètes que les membres doivent se poser.

Votre bureau et/ou laboratoire

Sauf dans des circonstances spécifiques et exceptionnelles, vous n'aurez pas accès à votre bureau et/ou à votre laboratoire pendant une grève.

* Déplacez hors du campus les copies des documents de travail essentiels, les dossiers, les imprimés et tout autre matériel portable.
* Alertez les collègues d'autres universités ou agences de l’état de la situation à [NOM DE L'INSTITUTION] et communiquez-leur d'autres coordonnées.
* Vérifiez qu'il y a suffisamment de fournitures de laboratoire pour la durée d'un conflit de travail et, si nécessaire, commandez des fournitures dès maintenant. Vous ne pourrez pas commander de fournitures pendant une grève ou un lock-out.
* Si une interruption de travail semble inévitable, envisagez de laisser des messages enregistrés sur les téléphones du bureau et/ou du laboratoire pour informer les appelants de l'imminence d'un débrayage et fournissez-leur d'autres coordonnées.

Si, au cours d'une grève, l'accès à un laboratoire ou à une installation de recherche est nécessaire pour protéger l'intégrité de la recherche en laboratoire et de l'activité scientifique, vous devrez envoyer une demande d'accès au Comité de direction de [NOM DE L'ASSOCIATION]. Si un accès urgent au campus est nécessaire pendant une grève légale, vous devez contacter votre chef de piquet, qui communiquera avec l'employeur.

Vos étudiants et/ou assistants de recherche

[NOM DE L'ASSOCIATION] publiera bientôt un avis plus détaillé sur la nécessité et la manière de discuter de la grève et du lock-out avec vos classes. Pour l'instant, vous pouvez :

* Parlez à vos assistants de recherche et à vos étudiants aux études supérieures de leur rôle et de vos attentes dans le cadre d'une grève. Nous ne voyons pas pourquoi ceux-ci ne pourraient pas continuer à travailler et à être payés, mais nous ne savons pas ce que pourrait faire l'employeur.
* Évitez de dire aux étudiants qu'il n'y a « aucune probabilité » de grève ou de lock-out.

Votre accès en ligne

Nous ne savons pas si l'employeur refuserait l'accès au courrier électronique et aux serveurs du campus. Lors d'une grève, [NOM DE L'ASSOCIATION] n'utiliserait pas le système de messagerie électronique de l’établissement pour communiquer avec ses membres. Le site Web [NOM DE L'ASSOCIATION] [INSÉRER L'URL] serait le principal véhicule de communication. Il se peut que vous deviez vous connecter pour avoir accès aux communications confidentielles. Veuillez :

* vous assurer que vous disposez d'une autre adresse électronique (pas celle de l'université), telle que Gmail, Hotmail ou Outlook;
* envoyer votre adresse électronique alternative à [INSÉREZ L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE], si on vous le demande;

Vous recevrez ensuite une confirmation de la création de votre compte à l'adresse [INSÉREZ L'URL].

Vos finances personnelles

En cas de lock-out ou de grève, les membres qui participent au service de grève recevront une indemnité de grève non imposable de [VALEUR] $ par jour, [NOMBRE] jours par semaine. Les dates de paiement seront fixées après le début de la grève.

* Examinez votre situation financière en tenant compte de l'éventualité d'une période de baisse de revenus.
* Contactez le directeur de votre coopérative de crédit ou de votre banque, les responsables des prêts hypothécaires et/ou les responsables de vos placements et informez-les de l'éventualité d'une interruption temporaire de salaire résultant d'une grève. Ils peuvent avoir la possibilité de reporter ou de modifier les remboursements de prêts hypothécaires et autres dans de telles circonstances, mais vous devez consulter votre propre institution financière.
* Si vous devez soumettre des demandes de remboursement de dépenses veuillez les acheminer maintenant afin d’être remboursé avant la grève.
* Si vous avez droit à des avances de fonds pour des voyages d'études et que vous avez prévu des présentations lors de conférences ou des voyages de recherche, organisez ces avances dès maintenant.

Vos prestations de santé

Le [NOM DE L'ASSOCIATION] cherche actuellement à obtenir l'accord de l'employeur pour que l’on puisse maintenir le [NOM DE L'ASSOCIATION] ait le droit de payer directement les avantages sociaux des membres en cas de lock-out ou de grève, mais aucun accord n'a encore été conclu. Par conséquent, il est possible que les prestations de santé et d’ordonnance soient suspendues. Afin d'assurer une interruption minimale des soins de santé essentiels, prenez dès maintenant des dispositions pour vous-même et pour les membres de votre famille qui bénéficient d'une couverture au titre de votre police d'assurance.

* Renouveler vos médicaments sous ordonnance.
* Reportez des rendez-vous pour des soins dentaires ou des services paramédicaux.
* Obtenez de nouvelles ordonnances pour les soins de la vue.

Vos préparatifs de piquetage

Des informations plus détaillées seront fournies si nécessaire au fur et à mesure des négociations. Si vous souhaitez participer au processus de planification, contactez [NOM DE L'ASSOCIATION]. Pour le piquetage, il faut un chef de piquet par département ou école, qui préparera une liste de tous les membres du département et de leurs numéros de téléphone, ainsi que des courriels de remplacement. Pour les départements plus importants, il serait souhaitable de mettre en place un arbre téléphonique, de sorte que deux ou trois personnes puissent joindre tous les membres après un nombre minimal d'appels téléphoniques. Si vous avez une assemblée départementale prochainement, vous pouvez en discuter avant ou après l’assemblée.

Le comité de la logistique s'occupe des communications entre les piquets de grève et le quartier général, ainsi que de l'organisation des déplacements vers les lignes de piquetage et le quartier général de la grève pour les membres ainsi que pour les visiteurs de l'extérieur de la ville à [INSÉREZ LIEU]. Il est à noter que le [DATE], nous accueillerons des piquets de soutien de partout au Canada, grâce au programme de piquets volants de la Caisse de défense de l'ACPPU.

Le rôle du comité des services sera d'assurer un approvisionnement constant en nourriture et en rafraîchissements, ainsi que des services de premiers soins et tout autre service nécessaire sur les lignes de piquetage ou à proximité de celles-ci.